

Section 6.—Établissements de commerce et de services*

Deux relevés détaillés ont été faits au Canada sur les opérations des établissements de commerce de détail et de gros. Le premier recensement de ce genre a été entrepris en 1931 en même temps que le septième recensement décennal. Il portait sur les opérations de 1930 et embrassait, en plus des maisons de détail et de gros, celles des établissements de services, y compris les hôtels. Les résultats de 1930 ont paru dans les volumes X et XI du recensement de 1931. Un deuxième recensement des établissements de commerce et de services, fait en 1941 lors du huitième recensement décennal, porte sur les opérations commerciales de cette année. Les résultats définitifs en sont maintenant connus et sont donnés en résumé dans l'édition présente de l'Annuaire du Canada. Le volume X du Rapport du Recensement de 1941, donnant les résultats complets sur le commerce de détail, a été publié. Le volume XI, renfermant les résultats des établissements de commerce de gros et de services, est en préparation.

Le recensement des établissements de commerce et de services a été fait par la poste, la liste d'adresses servant à cette fin ayant été préparée par les énumérateurs du recensement lors du recensement de la population. Les listes des établissements commerciaux ainsi obtenues ont été vérifiées en les comparant avec les noms des établissements ayant un permis de commerce de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Bien que la portée générale du recensement de 1941 soit semblable à celle du recensement précédent, il y a cependant certains changements dans l'ampleur, les définitions et les méthodes de calcul qui rendent impossibles des comparaisons exactes entre les deux années excepté pour certains genres particuliers de commerce. Ceci est particulièrement vrai des établissements de commerce de gros et de services. Dans le cas du commerce de détail, les données de 1930 ont été revues lorsque la chose était possible afin de les placer sur une base comparable avec les résultats du dernier recensement.

Sous-section 1.—Commerce de gros

Le concept du commerce de gros n'est pas clairement défini. Dans son sens le plus restreint, le commerce de gros pourrait être interprété comme comprenant les activités des marchands de gros seulement qui achètent des producteurs ou autres fournisseurs pour revente au commerce de détail. Dans son sens le plus large, il pourrait comprendre toutes les opérations commerciales, sauf celles de la phase finale qu'est la distribution au consommateur ultime. Comme la plupart des manufacturiers vendent au moyen d'intermédiaires quelconques plutôt que directement au consommateur ultime, ce concept plus large du commerce de gros comprendrait la plupart des établissements manufacturiers.

Le domaine du commerce de gros, englobé par le recensement des établissements de commerce, est intermédiaire entre les deux extrêmes. Il ne comprend pas les établissements manufacturiers comme tels, mais il inclut les succursales ou bureaux maintenus par les manufacturiers dans des endroits éloignés de leurs établissements. Le recensement du commerce de gros comprend les dépôts d'essence des distributeurs de pétrole en gros. Il comprend les élévateurs à grain, les associations coopératives de vente, les acheteurs urbains et de la campagne et autres rassembleurs de produits de la ferme. Il comprend également les maisons à commission et divers genres d'agents et de courtiers, ainsi que les marchands de gros qui achètent et vendent pour leur propre compte.

* Revisé par A. C. Steedman, B.A., chef, recensement des établissements de commerce et de services, Branche du Commerce Intérieur, Bureau Fédéral de la Statistique.